Le Conseil supérieur de la marine

Paris, 17 décembre. — Le Conseil supérieur de la marine s'est réuni, cet après-midi, pour examiner le programme des constructions neuves et de la flotte.

La séance a été interrompue par la nouvelle apportée à l'amiral Besnard, de la mort de sa belle-sœur, Mme Boulaire

Chronique Régionale

Le régime des sucres

Mercredi matin, une députation des députés républicains du Nord composée de MM. Huyez, Coget, Lepez, Weil et Sirot, ont fait une démarche auprès de M. Méline, président du conseil, ministre de l'agriculture. Cette démarche avait pour effet de déclarer à M. Méline combien il était urgent de fixer avant la séparation des chambres la discussion du projet des primes à l'exportation. Les cultivateurs vont commencer leurs marchés de vente avec les fabricants de sucre, ils sont obligés de préparer à bref délai leurs terres pour la culture de la betterave ; il est donc urgent que la question reçoive une solution avant les vacances du nouvel an.

M. Méline a répondu que rien ne pouvait plus être fait avant la séparation des chambres, qu'il ne pouvait, de la volonté de la chambre. Mais il a ajouté qu'il prévoyait qu'il n'était guère possible, à raison de la prorogation des élections sénatoriales et de l'imminence de la séparation des chambres, d'espérer qu'on puisse discuter et trancher une question qui demanderait plusieurs séances et que, de son côté, le Sénat ne voterait pas sans débats.

Peut-être à-t-il ajouté, aurait-il pendant de n'engager la discussion qu'à la rentrée du Parlement, car, à supposer que la Chambre votât le projet et que le Sénat, préoccupé de son renouvellement, ne fût pas en mesure de le discuter, et de le voter, il s'ensuivrait une période d'incertitude pendant laquelle la spéculation aurait beau jeu pour troubler le marché.

M. Méline a conclu en disant que si on lui posait une question à ce sujet, il n'expliquerait nettement sur cette situation délicate des sucres.

Il pense d'ailleurs que l'Agriculture peut considérer que les Chambres ne l'abandonner pas voteront la loi proposée.

L'après-midi, au cours de la séance de la Chambre, M. Lepez a posé la question au Président du Conseil qui lui a répondu dans le même sens.

L'Election de Dunkerque

Jeudi à 2 heures, la commission de recensement des votes de Dunkerque composée de MM. Bonduel, Ovigneur et Tribourdeux, s'est réunie à la Préfecture (4e bureau). Voici le résultat de ses décisions qui ont pris fin à 4 heures 1/2 :

Inscrits 19 292. — Votants 12.515

Suffrages exprimés	12.077
Majorité absolue	6.039
MM. Guillain	8.268 ELU
Poulet	3.507

Les vacances du Nouvel-An

Les congés du Nouvel-An viennent d'être ainsi fixés dans les lycées et collèges universitaires :

Sortie : le mercredi 30 décembre, à 3 heures. Les conférences de l'après-midi seront supprimées. Les classes commenceront à 1 h. 1/2.

Rentrée : le lundi 4 janvier, à 8 h. du soir, pour les élèves internes. Les classes reprendront le mardi 5 janvier, à 8 h. du matin.

Nominations officielles

Armée. — Infanterie. — M. Jouga, capitaine au 127e régiment d'infanterie, passe au 113e régiment de même arme.

Artillerie. — M. Gérard, chef d'escadron au 27e régiment d'artillerie, est désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement de Commercy.

M. Ledoux, capitaine de 1re classe, membre de la commission d'expériences de Calais, est classé au 20e régiment.

M. Cornu, lieutenant en second au 43e régiment, est classé au 1er bataillon, à Calais.

Distinctions honorifiques de l'Académie de médecine

Dans sa séance publique annuelle, qui a été tenue mardi à Paris, l'Académie de médecine a décerné les distinctions suivantes :

Prix de l'Académie, arrondissement de 400 f., à M. le docteur Ausset, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille.

Prix Mathieu Bonrcerel. — Une mention très honorable est accordée au docteur Léon Germe, ancien professeur à l'Ecole de médecine d'Arras.

La « Revue du Nord »

La *Revue du Nord* annonce dans son numéro du 15 décembre qu'elle cessera de paraître à la fin de l'année.

Nous regrettons vivement la disparition de cette publication qui était rédigée avec beaucoup de talent et d'à propos par d'excellents littérateurs et dirigée avec infiniment de tact par M. Emile Blémont.

Chronique Locale

ROUBAIX

Les élections à la Chambre de commerce

Dimanche prochain, 20 décembre, nous aurons des élections pour la Chambre de commerce.

Il est à supposer que l'*Avenir* effarouche singulièrement les candidats à cette élection, puisque nous n'avons reçu aucune communication de la liste.

La Chambre de commerce vondrait-elle mêler la politique à la question commerciale ?

Il est possible aussi que les candidats portés sur la liste de la Chambre de commerce, en s'abstenant de nous donner communication de ladite liste aient voulu bien montrer le peu de cas qu'ils font des voix des commerçants républicains. Ce serait un fait à noter.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à prendre acte de cette pure correcte façon d'agir de la Chambre de Commerce en général, et des candidats en particulier.

Il n'y a pas que les lecteurs d'un certain journal qui aient le droit de voir des coups de fusil commerciale. Si la Chambre de Commerce l'a oublié, nous nous faisons un devoir de le lui rappeler.

Nous serons heureux d'enregistrer les explications qu'elle voudra bien nous donner à ce sujet.

En attendant les explications qui ne pourront manquer de nous être fournies, nous ne saurons pourquoi nous ne publions pas la liste des candidats à la Chambre de Commerce.

Marius VÉRAN.

Un homme qui tombe malade dans la rue

Mercredi après-midi, un homme passait boulevard de Cambrai, quand tout-à-coup il s'affaissa sur la chaussée.

Plusieurs personnes s'empressèrent de le relever. Il déclara, à l'agent de service à cet endroit, être tombé de faiblesse, n'ayant pas mangé depuis mardi matin.

Il se nomme Louis Honoré, âgé de 40 ans, ajustoeur, demeurant rue de Gand, 256 à Tourcoing. Le pauvre homme qui est actuellement sans travail est père de 6 enfants. Après avoir pris quelques aliments chez un sieur Vandenberghe, il a pu continuer son chemin.

Une arrestation pour vol

Hier, vers midi, un nommé Léon Demay, âgé de 30 ans, couvreur, demeurant à Lille, rue Esquermoise, 44, travaillant chez M. Bécu, tailleur, Grande Rue, à Roubaix a été arrêté pour vol d'un coupon, qu'il avait dérobé, valeur 5 francs, au préjudice de M. Bécu. Il a été arrêté au moment où il déposait son paquet dans un urinoir, et écroué au dépôt central.

Tribunal de Simple Police

Audience du 17 décembre

Président M. Petit, juge, assisté de M. Broipne, commissaire de police, remplissant les fonctions de ministère public ; Dathy, greffier et L. Buns, huissier. — Ouverte à 9 heures, l'audience a été levée à 11 heures et quart.

Cette séance judiciaire a été d'un terne achevé. Rien de saillant ; rien que des banalités entraînant des condamnations légères

Toute une série de « bulles de suif » sont citées à comparaître ; on y voit des bouteilles de vin, leurs marchés de vente avec les fabricants de sucre, ils sont obligés de préparer à bref délai leurs terres pour la culture de la betterave ; il est donc urgent que la question reçoive une solution avant les vacances du nouvel an.

M. Méline a répondu que rien plus que lui ne pouvait être fait avant la séparation des chambres, de la volonté de la chambre. Mais il a ajouté qu'il prévoyait qu'il n'était guère possible, à raison de la prorogation des élections sénatoriales et de l'imminence de la séparation des chambres, d'espérer qu'on puisse discuter et trancher une question qui demanderait plusieurs séances et que, de son côté, le Sénat ne voterait pas sans débats.

Peut-être a-t-il ajouté, aurait-il prudent de n'engager la discussion qu'à la rentrée du Parlement, car, à supposer que la Chambre vînt le projet et que le Sénat, préoccupé de son renouvellement, ne fût pas en mesure de le discuter, et de le voter, il s'ensuivrait une période d'incertitude pendant laquelle la spéculation aurait beau jeu pour troubler le marché.

M. Méline a conclu en disant que si on lui posait une question à ce sujet, il n'expliquerait nettement sur cette situation délicate des sucres.

Il pense d'ailleurs que l'Agriculture peut considérer que les Chambres ne l'abandonner pas voteront la loi proposée.

L'après-midi, au cours de la séance de la Chambre, M. Lepez a posé la question au Président du Conseil qui lui a répondu dans le même sens.

L'Election de Dunkerque

Jeudi à 2 heures, la commission de recensement des votes de Dunkerque composée de MM. Bonduel, Ovigneur et Tribourdeux, s'est réunie à la Préfecture (4e bureau). Voici le résultat de ses décisions qui ont pris fin à 4 heures 1/2 :

Inscrits 19 292. — Votants 12.515

Suffrages exprimés	12.077
Majorité absolue	6.039
MM. Guillain	8.268 ELU
Poulet	3.507

Les vacances du Nouvel-An

Les congés du Nouvel-An viennent d'être ainsi fixés dans les lycées et collèges universitaires :

Sortie : le mercredi 30 décembre, à 3 heures. Les conférences de l'après-midi seront supprimées. Les classes commenceront à 1 h. 1/2.

Rentrée : le lundi 4 janvier, à 8 h. du soir, pour les élèves internes. Les classes reprendront le mardi 5 janvier, à 8 h. du matin.

Nominations officielles

Armée. — Infanterie. — M. Jouga, capitaine au 127e régiment d'infanterie, passe au 113e régiment de même arme.

Artillerie. — M. Gérard, chef d'escadron au 27e régiment d'artillerie, est désigné pour commander l'artillerie de l'arrondissement de Commercy.

M. Ledoux, capitaine de 1re classe, membre de la commission d'expériences de Calais, est classé au 20e régiment.

M. Cornu, lieutenant en second au 43e régiment, est classé au 1er bataillon, à Calais.

Distinctions honorifiques de l'Académie de médecine

Dans sa séance publique annuelle, qui a été tenue mardi à Paris, l'Académie de médecine a décerné les distinctions suivantes :

Prix de l'Académie, arrondissement de 400 f., à M. le docteur Ausset, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lille.

Prix Mathieu Bonrcerel. — Une mention très honorable est accordée au docteur Léon Germe, ancien professeur à l'Ecole de médecine d'Arras.

La « Revue du Nord »

La *Revue du Nord* annonce dans son numéro du 15 décembre qu'elle cessera de paraître à la fin de l'année.

Nous regrettons vivement la disparition de cette publication qui était rédigée avec beaucoup de talent et d'à propos par d'excellents littérateurs et dirigée avec infiniment de tact par M. Emile Blémont.

Chronique Locale

ROUBAIX

Les élections à la Chambre de commerce

Dimanche prochain, 20 décembre, nous aurons des élections pour la Chambre de commerce.

Il est à supposer que l'*Avenir* effarouche singulièrement les candidats à cette élection, puisque nous n'avons reçu aucune communication de la liste.

La Chambre de commerce voudrait-elle mêler la politique à la question commerciale ?

Il est possible aussi que les candidats portés sur la liste de la Chambre de commerce, en s'abstenant de nous donner communication de ladite liste aient voulu bien montrer le peu de cas qu'ils font des voix des commerçants républicains. Ce serait un fait à noter.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à prendre acte de cette pure correcte façon d'agir de la Chambre de Commerce en général, et des candidats en particulier.

Il n'y a pas que les lecteurs d'un certain journal qui aient le droit de voir des coups de fusil commerciale. Si la Chambre de Commerce l'a oublié, nous nous faisons un devoir de le lui rappeler.

Nous serons heureux d'enregistrer les explications qu'elle voudra bien nous donner à ce sujet.

En attendant les explications qui ne pourront manquer de nous être fournies, nous ne saurons pourquoi nous ne publions pas la liste des candidats à la Chambre de Commerce.

Marius VÉRAN.

Un homme qui tombe malade dans la rue

Mercredi après-midi, un homme passait boulevard de Cambrai, quand tout-à-coup il s'affaissa sur la chaussée.

Plusieurs personnes s'empressèrent de le relever. Il déclara, à l'agent de service à cet endroit, être tombé de faiblesse, n'ayant pas mangé depuis mardi matin.

Il se nomme Louis Honoré, âgé de 40 ans, ajustoeur, demeurant rue de Gand, 256 à Tourcoing. Le pauvre homme qui est actuellement sans travail est père de 6 enfants. Après avoir pris quelques aliments chez un sieur Vandenberghe, il a pu continuer son chemin.

Une arrestation pour vol

Hier, vers midi, un nommé Léon Demay, âgé de 30 ans, couvreur, demeurant à Lille, rue Esquermoise, 44, travaillant chez M. Bécu, tailleur, Grande Rue, à Roubaix a été arrêté pour vol d'un coupon, valeur 5 francs, au préjudice de M. Bécu. Il a été arrêté au moment où il déposait son paquet dans un urinoir, et écroué au dépôt central.

Tribunal de Simple Police

Audience du 17 décembre

Président M. Petit, juge, assisté de M. Broipne, commissaire de police, remplissant les fonctions de ministère public ; Dathy, greffier et L. Buns, huissier. — Ouverte à 9 heures, l'audience a été levée à 11 heures et quart.

Cette séance judiciaire a été d'un terne achevé. Rien de saillant ; rien que des banalités entraînant des condamnations légères

Toute une série de « bulles de suif » sont citées à comparaître ; on y voit des bouteilles soigneusement enveloppées, leurs marques et leur propriétaire, laquelle ne voulait plus le recevoir. Deux francs d'amende à Alexandre.

Hornaert Désiré, ayant rendu de la viande de porc non vérifiée, est condamné à un franc d'amende.

Dans un moment de colère, Juliette Leden a porté plusieurs coups à Pierre Jacquemin, l'accusant d'avoir fait du tapage injurieux. A l'audience, le couple est tout à fait réconcilié et Juliette, ayant pardonné à son Roméo, verse des larmes de joie et de bonheur.

Ne voulant pas être la dupe de ces réconciliations bourgeoises, le juge condamne Juliette à 11 francs d'amende au grand désappointement de Juliette.

Laporte Victor n'a pas exercé des violences sur Mariée Rosa, il a tout simplement gratifié d'un coup de chaise ; 3 jours de travail à Victor.

Deportor Emilie, 43 ans, aime qu'elle le déclare à plus ou moins grosses, n'a jamais comparu à la barre. Cela n'empêche qu'elle ait une poigne solide. Vou lait battre un domestique, elle a laissé s'égarer sa petite main sur la figure de Moulin Léona. Comme un avocat du plus haut talent, Emilie se défend. Elle n'a donné qu'une tape, très tape calotte, et comme elle a 43 ans, elle demande l'indulgence du tribunal, lequel ne l'a condamne qu'à 3 jours de travail.

Vandersippe Adèle se plaint que l'orange Augustine l'ait battue.

Sur quelle partie du corps lui demande le juge.

— M. j'en avais les yeux bleus, déclare Adèle le regard furibond.

Le tribunal est donc fixé.

Augustine, étant convaincue d'avoir fait bleuir les yeux d'Adèle qui n'aime pas cette couleur, le tribunal la condamne à 3 jours de travail. Du coup, les yeux d'Adèle deviennent du plus beau noir et l'au diance est levée.

Jean KIRI.

Arrestation d'une expulsée

L'agent de service rue du Nouveau-Monde, a arrêté hier, vers midi, une nommée Philomène Brackenier, âgée de 34 ans, demeurant rue de Tourcoing, 119, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Les Sociétés qui naissent

Par arrêté préfectoral en date du 10 décembre 1896, M. Dupuis, demeurant à Lille, rue des Jardins, dite « Saint-Paul », établie chez M. Cuche Alphonse, cabaretier rue des Aris, 101, est autorisée à se constituer légalement.

Maladies de la peau

Dartres, Eléoïnes, Eczémas, Vices du sang sont guéris en peu de temps par le traitement **Bédu** (Paris). Ce traitement, composé de jus de bourdes, dite « Saint-Paul », établie chez M. Cuche Alphonse, cabaretier rue des Aris, 101, est autorisée à se constituer légalement.

Maladies de la peau

Dartres, Eléoïnes, Eczémas, Vices du sang sont guéris en peu de temps par le traitement **Bédu** (Paris). Ce traitement, composé de jus de bourdes, dite « Saint-Paul », établie chez M. Cuche Alphonse, cabaretier rue des Aris, 101, est autorisée à se constituer légalement.

Maladies de la peau

Dartres, Eléoïnes, Eczémas, Vices du sang sont guéris en peu de temps par le traitement **Bédu** (Paris). Ce traitement, composé de jus de bourdes, dite « Saint-Paul », établie chez M. Cuche Alphonse, cabaretier rue des Aris, 101, est autorisée à se constituer légalement.

Dernière Heure

Un dîner offert à l'Elysée

A LA COMMISSION DE CLASSEMENT

Paris, 17 décembre. — Le Président de la République et Mme Félix Faure ont offert ce soir, à l'Elysée, un dîner de cent couverts aux officiers généraux membres des conseils supérieurs, des commissions supérieures de classement de la guerre et de la marine.

M. Félix Faure avait à sa droite le général Boisdeffre, ministre de la guerre et à sa gauche, l'amiral Besnard, ministre de la marine. Le président de la République avait à sa droite le général Darcy, grand chancelier de la Légion d'honneur et à sa gauche le général Saussier, gouverneur de Paris.

A la réception, la première de la saison qui a lieu dans le salon des Ambassadeurs, brillante. Pendant la réception, la musique de la garde républicaine a joué dans le salon attenant à la salle.

M. Boyer, photographe de la présidence, qui avait installé un atelier dans la salle des fêtes, a pendant toute la soirée, photographié à la lumière éthydrique, les uniformes, les autres, les invités du président et de Mme Félix Faure.

IL EST QUESTION DE M. RIBOT

comme Ambassadeur à Londres

Paris, 17 décembre. — On assure, dans certains journaux, que le gouvernement réserve l'ambassade de Londres, qui va devenir vacante, à un ancien ministre, dont il ajoutent ces journaux, tout intérêt à se rapprocher.

On croyons un sénateur d'ordinaire bien renseigné dans les questions extérieures, nos confrères auraient fait fausse route en annonçant en cette circonstance les noms de Bourgeois et Doumer.

M. Ribot, ancien président du conseil, serait plus en cette place, grande sur cette partie de la Chambre.

Le député du Pas-de-Calais serait disposé à accepter, mais son entourage immédiat, qui a eu le président du conseil de demain, le dit fortement en dissuadant son concitoyen des propositions qui lui ont été faites.

Renvois à la Verrerie ouvrière d'Albi

Albi, 17 décembre. — Quatre ouvriers de la Verrerie ouvrière d'Albi ont été renvoyés pour leurs opinions devant le Conseil d'administration.

La succession de l'abbé d'Hulst

Paris, 17 décembre. — L'abbé Gayrand, missionnaire apostolique, a été choisi comme évêque de la succession du siège de l'abbé d'Hulst.

On dit que Macéo est vivant

New-York, 17 décembre. — Le bruit court à Cuba que Macéo est vivant et qu'il a été vu dans la province de Matanzas.

L'affaire Rathaut

Paris, 17 décembre. — L'affaire Rathaut a été renvoyée à demain.

CONGOLINE Guérison instantanée des crevasses et gerçures.
— VAISSIER — La demander partout.

TOURCOING

Comité républicain de Tourcoing et de ses cantons

La *Solidarité républicaine* des cantons de Tourcoing organise pour le dimanche 20 décembre, à quatre heures et demie précises du soir, dans la grande salle du Casino, rue Nationale, une conférence sur M. Dupuy, député du Pas-de-Calais, sous la présidence de M. Dron.

Nota. — Les électeurs des cantons de Tourcoing qui désireraient assister à cette réunion et qui n'auraient pas reçu de lettre d'invitation seront admis sur la présentation d'un membre de la *Solidarité républicaine*.

L'invasion

Une nouvelle, terrifiante, nous arrive par la feuille télégraphique qui nous relie à Mont-à-Leux.

La Belgique — l'ennemi-né-cru, si tu ne l'avais pas — a décrété de l'occupation de ville de Tourcoing, sans hôtel de ville et ses dépendances.

Pour ce faire, elle a mobilisé et envoyé deux ou trois tirailleurs perdus, déguisés en demi-Français, en leur enjoignant de rapporter, d'abord, la tête de tous ceux qui pourraient s'opposer à ce sinistre projet.

Au politique levée — prévi de prétexte pour entrer en campagne ; mais leur vaillance et surtout leur éloquence feront le reste.

Tâchez, leur a-t-on dit, de tromper les Français, plus spécialement les Tourquennois, en leur disant que vous êtes de leurs compatriotes, il sont confiants, ils vous croiront..., peut-être, sauf les clairvoyants.

Au moyen de ce mensonnement tournant, enprunté à l'école allemande, ils s'apprêtent à frapper un grand coup : il n'est que temps de le dévoiler ; le voici :

Une pétition circule dans les cantons de la ville de Tourcoing, sans exception, seront jetés à la chaudière sociale, décapités, incinérés par un photographe qui s'entend à ce genre d'exécution, puis leurs êtres exhibés au public.

Ah ! certes ! à l'idée seule d'un sort aussi cruel, on se sent disposé à aller puiser l'énergie nécessaire, dans la tabatière de l'honorable maire.

— Car il prise !! signe particulier et très grave.

— Si, au moins il chiquait ! il eût, peut-être, apitoyé le photographe qui en veut à sa tête.

Mais voilà, il n'a pas encore savouré les douceurs de la cervoise.

Donc à la chaudière, et, en attendant les autres.

Je tire la feeile.

Chambre de commerce

Election du jeudi 17 décembre 1896

(Cinq membres sortant d'exercice)

Président : M. Diéval, adjoint.

Assesseurs : MM. Honoré Lepers, Vast Léon, Derveux Félix, Flipo François.

Scrutateur ; M. Dolecluse.

Inscrits : 604. — Votants : 206

MM. Deurmont Paul, 205 voix ; Tiberghien-Motte Louis, 254 ; Motte-Bernard Joseph, 254 ; Monnier Léon, 253 ; Scalabre-Delcour, 248, élus ; Lorthiois-Motte Floris, 3 ; divers, 13 ; blanc, 1.

Election d'un membre en remplacement de M. Paul Dubrulle, décédé

Inscrits : 604. — Votants : 206

MM. Lorthiois-Motte Floris, 256 voix, élu ; Scalabre-Delcour, 3 ; divers, 3 ; blancs, 4.

Les fraudes

Avant-hier soir, vers 7 heures, deux préposés des douanes Paul Dubrulle de la Marlière en embuscade au chemin du Virolois, virent un chien blatté suivre le chemin en courant.

L'un des douaniers le devança et lui passa sa baïonnette à travers le corps.

Outre la prise de la prise, les douaniers touchent en cette circonstance une prime de 3 francs, mais il leur faut présenter la patte gauche du devant de l'animal abattu.

Vol de bois

Charles Rys, 21 ans, a été arrêté pour vol de bois dans une maison en construction, rue Carnot et des rues Carnot et des Orphelins ; entrepreneur, M. Verschave rue des Anges.

Chute d'un apprenti zingueur

Hier matin vers 10 heures, un apprenti zingueur, Edmond Suys, 15 ans, travaillant à un étage des Magasins Généraux, où on avait installé un moteur à gaz, est tombé par une trappe d'une hauteur de 4 à 5 mètres.

M. Henri Masquilier, directeur, averti de l'accident, fit mander de suite M. le docteur Cuisset, qui le conduisit en voiture le jeune blessé au domicile de ses parents, rue de Gand, où il fut visité par M. le docteur Delgrange. L'état du jeune apprenti n'est pas grave.

Collition de voiture

Hier, vers huit heures 1/2 du matin, l'un des camions de la brasserie de M. Desurmont, rue de Gand, allait à Roubaix par le boulevard, lorsqu'en face le 39 il accrocha la voiture d'un omnibus mesant des élèves au Lycée.

Par suite de la gelée, le pavé était très glissant et les chevaux des deux voitures n'obéissaient qu'à leurs conducteurs.

Il n'en est pas moins curieux que les chevaux allant au pas, deux voitures se rencontrent sur une voie aussi large que le boulevard Gambetta.

Les dégâts sont peu importants.

Explosion de gaz

Depuis plusieurs jours, au cafe de la veuve Maréchal, rue de Menin, on s'apercevait d'une odeur de gaz. Hier à midi, M. Maréchal fils, voulut rechercher où était la fuite.

A cet effet il monta sur une grande table et promena une bougie allumée sur le tuyau de conduite fixé au gilage. Une explosion se mit à pas a se produire. Une partie du plafond se détacha et M. Maréchal fut renversé sans grand mal toutefois.

Les dégâts sont purement matériels et facilement réparables.

Simple police

72 contraventions diverses figuraient au rôle de l'audience de simple police d'hier, tenue sous la présidence de M. Broquet, juge de paix du canton nord, ministère public M. Dubrulle, commissaire central.

La loi du 8 août 1893. — Au début de l'audience, le tribunal a rendu un jugement condamnant un industriel, M. E. Duvillier, à 3 amendes de 2 fr., pour avoir omis de faire les déclarations prescrites par la loi du 8 août 1893, sur le séjour des étrangers en France.

La loi du 19 mai 1892. — M. Jules Parmentier pour infraction aux articles 2 et 26 de la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels, s'est vu infliger 8 amendes de 10 fr. Le jugement a été rendu par défaut.

La carnivorie. — Le nommé Pierre, dont nous avons parlé récemment, a été condamné à 2 francs d'amende.

Plusieurs propriétaires se sont vus condamner à des amendes pour travaux exécutés à leurs immeubles sans autorisation préalable.

La loi Grammont. — Un cabaretier de la rue du Sentier, qui en beau jour s'était livré à de mauvais traitements envers sa cheval s'est vu appliquer une amende de 2 fr.

Sont remises toutes les affaires de tapage et violences, toujours en grand nombre, mais dont nous ne présentant d'intérêt.

Trois jours de prison ont été octroyés au cours de l'audience qui a été levée à 11 heures 1/2.

La prochaine audience n'aura lieu que le 7 janvier prochain.

Le Sainte-Cécile

A l'occasion de la fête Ste-Cecile, « l'Harmonie Tourquennoise » exécutera le dimanche 20, à la messe de 11 h. 1/2, à l'église du Sacré-Cœur, des morceaux de son répertoire, à la suite de cette cérémonie elle ira immédiatement présenter ses chefs.

Le banquet se fera au siège de la Société, chez M. J. B. Bonte, place de la République.

Conseil municipal de Wattrelos

Séance du 16 décembre

(Suite)

Les taxes irrécouvrables. — L'assemblée municipale renonce au recouvrement de diverses taxes considérées comme irrécouvrables par suite du départ des personnes imposées. M. Delcroix demande à ce sujet que le percepteur fasse connaître les adresses sous lesquelles sont inscrites les personnes signalées. M. le président promet de faire ce qui sera fait en ce sens.

Le pavage de différentes chaussées. — Il est donné connaissance au Conseil d'un projet de construction d'une chaussée avec de trois mètres dans la rue d'Hérinne, chaussée dont la dépense est évaluée à 8.200 francs.

M. Delcroix demande à quel point en sont les plans de rues à paver à Wattrelos et les travaux antérieurs dont il a été voté antérieurement une somme de 300 francs.

M. Jacquemont dit que M. l'agent-voyer s'en occupe.

M. Lecomte rappelle que, depuis trois ans, il a été adressé une demande, plusieurs fois renouvelée visant le percement d'une rue du Crétinier aux Ballons.

M. Loridant objecte que certains obstacles s'opposent au percement d'après le tracé projeté.

M. Le-mon fait observer que le tracé n'est pas précisé et qu'on peut le faire passer ailleurs.

Plusieurs conseillers signalent des rues à ouvrir et à élargir, mais M. le président propose de M. Jacquemont et de M. Loridant l'assemblée vote une somme de 500 francs pour l'établissement par M. l'agent-voyer des plans de ces différentes rues.

M. le président donne lecture d'un autre projet de construction d'une chaussée dans la rue Thiers dont la dépense est estimée à 8.000 francs. Quelques conseillers sont d'avis de renvoyer le projet à une commission qui devra le rapporter d'ensemble pour tous les travaux de voirie dont l'exécution s'impose.

M. Dubus fait remarquer qu'il y a absolument urgence à s'occuper immédiatement de la rue Thiers ; plusieurs de ses collègues partagent son avis et le Conseil approuve dans le même sens.

MM. Dubus, Defrenne et Beuscart signalent différentes rues où il est indispensable de mettre des scories. M. le président promet de faire les démarches auprès de M. l'agent voyer.

Une demande de l'Union des Dames de France. — Le comité illinois des « Dames de France » ayant demandé une cotisation au Conseil, celui-ci, sur la proposition de M. Dufrenne, vote 25 fr. à cet effet.

La perception des droits de place au marché. — Le cahier des charges relatif à cette affaire est de nouveau soumis au Conseil avec quelques modifications. Après un échange d'observations entre plusieurs membres de l'assemblée, le Conseil est ajourné.

L'entretien des propriétés communales. — Le Conseil adopte les conclusions du rapport de la commission proposant le maintien du précédent cahier des charges pour l'entretien des propriétés communales.

A ce propos, M. Lecomte signale qu'aux écoles du Crétinier, les murs ont bien été peints, mais que les tableaux n'ont pas été touchés.

M. le président lui répond que cet oubli sera réparé.

Une demande de M. Fontaine, instituteur à La Bailleule. — Le Conseil fait droit à une requête de M. Fontaine, demandant à obtenir une augmentation de 120 francs pour son indemnité de logement qui n'est que de 300 francs et qui se trouve insuffisante par suite de l'impossibilité où il s'est trouvé de se loger à moins de 420 francs.

La création d'un nouvel emploi d'institutrice-adjointe à l'école du Centre. — La directrice de l'école du Centre, ayant adressé une demande appuyée par l'inspectrice, la création d'un nouvel emploi d'institutrice-adjointe dans son école, les membres du Conseil, après diverses observations échangées entre eux, donnent satisfaction à cette requête.

Une indemnité au concierge de la mairie pour la nourriture des prisonniers. — M. Desobry, concierge de la mairie, dans une lettre adressée à l'administration municipale, fait remarquer que la nourriture qu'il doit fournir aux prisonniers est pour lui une charge que la modicité de son salaire ne lui permet pas d'accepter.

Le conseil décide, à cet effet, de porter son traitement de 425 francs à 500 francs.

Les fournitures de bureau et imprimés de la Mairie. — L'assemblée municipale ayant décidé dans une précédente séance, de mettre en adjudication la fourniture d'imprimés pour la Mairie, reçoit communication du cahier des charges élaboré à cet effet et calqué sur celui qui vient d'adopté à Albert. Elle en adopte la teneur.

L'éclairage de la gendarmerie. — Sur l'invitation du procureur général, le conseil ratifie par une décision expresse la prise en charge par la commune, des frais d'éclairage de la gendarmerie qui jusqu'ici ont toujours incombé à la ville.

Le contrat d'assurances pour le nouvel hôpital. — M. Loridant rend compte de l'adoption du conse l un contrat d'assurances pour le nouvel hôpital. MM. Lecomte et Briffaut demandent si d'autres compagnies n'offrent pas de conditions plus avantageuses.

M. Jacquemont répond qu'il a en mains des propositions de « La Mutuelle » inférieure de 30 0/0 à celles de « La Confiance » avec laquelle l'administration des hospices a traité.

Plusieurs conseillers émettent l'avis qu'il faut s'adresser à la Société dont les conditions sont les plus avantageuses.

M. Loridant répond qu'il n'y a plus à revenir sur le marché qui est conclu.

Cette déclaration amène un échange d'observations entre MM. Defrenne, Beuscart, Hazebrouck, Wicart, Briffaut, Bigot, Dubus et Dutreux, dont la conséquence est que le conseil doit refuser de ratifier le contrat passé par l'administration des hospices.

« Nous allons savoir, conclut M. Jacquemont, si le contrat sera valable ».

La ratification est ajournée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

Croix. — *Toujours à propos de l'accident mortel du pont-levis.* — Un journal local pour excuser, autant que faire se peut, les personnes responsables, en vertu de l'article 1384 du code pénal, de l'accident mortel survenu dimanche dernier au patronage de Saint-Martin, a l'air de nous opposer les résultats d'une enquête qu'il appelle officielle.

Les allégations de notre confrère sont des racontars forgés pour les besoins de la cause.

Nous le mettons au défi de nous prouver qu'une enquête sérieuse et officielle ait été faite, et nous le défions doublement d'affirmer qu'un procès-verbal quelconque ait été rédigé à la date du 16 courant au soir.

Voilà ce que nous pensons de son enquête officielle.

C'est justement parce que rien n'a été fait pour établir les responsabilités que plus que jamais nous demandons une enquête officielle sur l'accident du patronage.

Marius Véran.

Lannoy. — Un nommé Carré, demeurant à Hem, sera poursuivi pour coups et blessures sur un nommé Cateau demeurant également à Hem. Ce jeune homme, qui, dimanche, s'est élevé entre eux, dimanche soir, que Carré a porté à son adversaire un violent coup de poing américain en pleine figure, lui faisant une grave blessure.

UN INCENDIE DE FERME

A LEERS-FRANCE

Hier, vers cinq heures de l'après-midi, un violent incendie s'est déclaré à Leers-France, au hameau du Vert-Bois, dans la ferme du Colombier, tenue par M. Vandenbrouck.

Vers cinq heures, le fils du fermier et quelques domestiques se trouvaient près de l'étable, lorsque l'on s'aperçut une lueur intense dans la grange pleine de lin.

L'alerte fut donnée, mais il était trop tard ; l'incendie éclatait intense, épouvantable, dévorant la grange, les récoltes et une partie des bâtiments.

Se voyant impuissants à combattre l'incendie, en attendant les secours, le personnel de la ferme ouvrit les portes des étables et le bétail fut sauvé.

Les secours ne tardèrent pas à arriver, les deux pompes de la fabrique Motte-Bossut, vinrent bientôt, suivies par celle de M. Boutiemy, de Lannoy. L'incendie fut circonscrit et enrayé, à sept heures on était maître du feu.

Les dégâts sont évalués à 21.000 fr., couverts par une assurance de 87.000 fr. à l'*Union*.

La gendarmerie de Wattrelos, venue sur les lieux du sinistre, a ouvert une enquête sur cet incendie qui paraît devoir être attribué à la malveillance, bien que la machine à battre ait fonctionné ces jours-ci.

LILLE

Le Tribunal de Commerce

DE LILLE

L'appel adressé aux petits commerçants, en vue des élections consulaires le dimanche, a obtenu parmi eux le plus favorable accueil.

Il semble se produire une sorte de réveil dans le moyen et le petit commerce.

Les petits commerçants commencent à comprendre combien est juste le dicton : Aide-toi et le ciel t'aidera.

Si les veulent lutter, dans des conditions avantageuses, contre la concurrence qui les écrase, s'ils veulent faire prévaloir leurs revendications, qu'ils commencent par se faire représenter, dans les assemblées consulaires, par des hommes qui soient dévoués à leurs intérêts et qui aient à cœur de les défendre.

MM. Desurmont et Deracf sont aujourd'hui les candidats de l'Union des Petits Commerçants, en face de MM. Verley et Wicart, candidats de la haute banque et de la grande industrie, qui se présentent avec l'investiture de M. Thirez, le réactionnaire président du tribunal de commerce, et qui sont, par conséquent, des candidats officiels.

M. Desurmont, filateur à Seclin, représente plus spécialement les commerçants des cantons ruraux de notre arrondissement, auxquels la guerre régnante n'a jamais consenti à faire une place dans les assemblées consulaires.

Que tous les commerçants, moyens et petits, que tous les électeurs consulaires des cantons d'Armentières, de Seclin, de Cysoing, d'Haubourdin, de La Bassée, de Pont-à-Marcq et de Pont-sur-Deûle, se rendent donc dimanche au scrutin !

Et qu'ils portent leurs suffrages sur les noms de MM. Desurmont et Deracf, et aussi sur celui de M. Doutreloo de Try, qui se présente seul comme candidat indépendant.

Les abstentionnistes ne pourraient s'en prendre qu'à eux-mêmes, si, plus tard, leurs intérêts étaient méconnus et sacrifiés.

.·.

Le courant qui entraîne tout le moyen et petit commerce à faire valoir ses droits est, d'ailleurs, si puissant, que l'*Echo du Nord* lui-même hésite à se mettre en travers.

Notre confrère proteste contre ce que nous avons dit hier de ses « insinuations ».

Il affirme qu'il n'a nullement visé les petits commerçants, et comme nous n'employons pas ses procédés de polémique, nous nous empressons d'enregistrer sa protestation.

L'*Echo du Nord* va plus loin : « Nous ajouterons, dit-il, qu'il nous paraît très légitime que le petit commerce soit représenté parmi les juges consulaires et que des hommes comme M. Desurmont y ont leur place marquée. »

Il reste, maintenant, à notre confrère, à mettre sa conduite d'accord avec son langage en recommandant les candidatures de MM. Desurmont, Deracf et Doutreloo de Try.

Nous espérons qu'il ne voudra rien laisser subsister dans son attitude qui puisse prêter à l'équivoque, et qu'il n'hésitera pas à prendre franchement position en faveur des candidats de l'Union des Petits Commerçants.

C'est la meilleure réponse qu'il puisse faire aux récentes attaques de la *Dépêche* lui repr